

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34
Présents : 28
Votants : 32

N° ordre : DE-24-15

N° ordre dans la séance :
DE-09042024-05

Date de la convocation :
03/04/2024

Date de la publication :

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE Franck.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Marc GUILLAND, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Marie-Françoise SONZOGNI, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, , Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Eric BONNET (procuration Jean-Marc DUPONT), Marc MEO (procuration Claude FELCI), Danielle CALLET (procuration Marie-Françoise SONZOGNI), Dominique SCALMANA (procuration Robert VILLARD), Mélisande MACONE (excusée), Sylvain BOIS (excusé) ;

Secrétaire de séance : Katerina CHAPMAN

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET GENERAL

Monsieur David TREBOZ, Adjoint délégué aux Finances propose, compte tenu du compte administratif 2023, d'affecter le résultat de la commune de Culoz-Béon du budget général comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	456 018,47 €
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 054 707,31 €
<i>Reprise, par le SGC d'Oyonnax des résultats, du budget CCAS dissout de la commune historique de Culoz directement sur le budget CCAS de la commune nouvelle contrairement aux attentes initiales (délibération n°23-61)</i>	- 6579.62 €
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (Si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 504 146.16 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	75 464.52 €
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	179 140.20 €
Besoin de financement F. = D. + E.	103 675.68 €
AFFECTATION = C. = G. + H.	1 504 146.16 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	810 000.00 €
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	694 146.16 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'affecter les résultats de fonctionnement 2023 du budget général de la commune de Culoz-Béon comme suit :

- **Résultat d'exécution de la section d'investissement R 001 : + 75 464,52 €**
- **Affectation en réserve au R1068 : + 810 000,00 €**
- **Report en fonctionnement R 002 : + 694 146.16 €€**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire

Franck ANDRE MASSE

